



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMENT
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
Mlle Badiââ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Christian PARIS
M. André GERVAIS	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD.

### *Membres absents :*

M. Patrick CHAPUIS	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
Mme Claude DARCIAUX	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Rémi DELATTE	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

## **OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

### **65 bis avenue du Drapeau - 2 rue des Molidors - Acquisition de logements**

Dans le cadre de la mise en oeuvre future de grands projets d'infrastructures et d'opérations d'habitat, il est apparu opportun pour le Grand Dijon de pouvoir procéder à la constitution d'un patrimoine bâti et de réserves foncières.

Ce patrimoine permettra en particulier de faciliter de futures transactions foncières, dans le cadre de négociations amiables.

C'est pourquoi, il est proposé d'acquérir deux bâtiments situés 65 bis avenue du Drapeau et 2 rue des Molidors, appartenant à la Ville de Dijon, pour un total de huit logements. Il est précisé que ces bâtiments séparés, destinés à être cédés, dépendaient des groupes scolaires Drapeau et Petites Roches et ont reçu l'accord de M. le Préfet quant à leur désaffectation, préalablement à leur déclassement du domaine public communal.

En ce qui concerne l'immeuble avenue du Drapeau, composé de quatre logements d'une surface habitable totale de 250 m<sup>2</sup>, il est précisé qu'un logement de 60 m<sup>2</sup> est occupé par un professeur des écoles et qu'un second est cédé avec un différé de jouissance, à titre gratuit et arrivant à échéance au plus tard le 31 décembre 2009. Le prix de cession unitaire fixé par France Domaine est de 1 300 € le m<sup>2</sup> pour la partie libre d'occupation ou en différé de jouissance et de 1 040 € le m<sup>2</sup> pour la partie occupée, soit un montant total de 309 400 €, correspondant à la situation d'occupation actuelle. Il est indiqué que le prix de cession sera toutefois arrêté définitivement à la rentrée scolaire 2008, afin de tenir compte de la libération éventuelle du logement.

Le bâtiment situé rue des Molidors, composé de quatre logements d'une superficie habitable totale de 292 m<sup>2</sup>, est cédé libre d'occupation, moyennant le montant de 467 200 € conforme à l'évaluation de France Domaine. Il est précisé que les frais liés à l'installation et/ou la modification des clôtures seront pris en charge par le Grand Dijon.

Concernant ce bâtiment, il est également précisé qu'une convention sera établie avec la Ville de Dijon, afin de permettre le branchement et l'utilisation de réseaux communs pour les eaux pluviales et l'assainissement. Une servitude d'accès et de tréfonds sera aussi constituée au profit du Grand Dijon.

Vu l'avis du Bureau,

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'acquérir** sur la Ville de Dijon un bâtiment situé 65 bis avenue du Drapeau, dénommé bâtiment G, cadastré section AS n°3 de 812 m<sup>2</sup>, ainsi qu'un bâtiment situé 2 rue des Molidors, dénommé bâtiment D, cadastré section BW n°370p d'environ 540 m<sup>2</sup> ;
- **de dire** que l'acquisition de ces biens interviendra moyennant les montants respectifs de 467 000 € pour l'immeuble rue des Molidors et 309 400 € pour l'immeuble avenue du Drapeau, soit un montant total de 776 600 € conforme à l'évaluation de France Domaine, étant précisé, comme indiqué ci-dessus, que le prix définitif sera arrêté à la rentrée scolaire 2008, afin de tenir compte de la libération éventuelle du logement actuellement occupé, situé dans l'immeuble avenue du Drapeau ;
- **d'autoriser** M. le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tout acte à intervenir pour la régularisation de ces dossiers.

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**- 1 JUIL. 2008**



Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président

  
Pierre PRIBETICH  


Publié le - 1 JUIL. 2008  
Déposé en Préfecture le